

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 39

Arrêt commercial de la Cour d'appel du 8 juillet 2015

« Appel pièces CSSF »

Par jugement du 4 mars 2011 le tribunal a enjoint à la CSSF de transmettre aux liquidateurs judiciaires certains documents et informations. Divers appels ont été interjetés contre ce jugement.

Par arrêt du 8 juillet 2015, la Cour d'appel a déclaré irrecevable les appels tendant à la nullité du jugement du 4 mars 2011.

L'arrêt, qui à ce jour n'a pas autorité de chose jugée, sera publié sur le site internet de la liquidation sous la rubrique Documents juridiques.

Luxembourg, le 22 juillet 2015

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME